



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains
et des Personnes Détenues «A.PRO.D.H.»*

RAPPORT DE MAI 2019

Mai 2019

Le présent rapport traite des différentes violations des droits humains commises dans diverses localités du pays au cours du mois de mai 2019. Bien entendu, il ne prétend pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte portée aux droits humains au cours du mois concerné, certains ayant pu échapper à notre observation.

Notre rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car, pour nous, une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population ont été :

- des exactions commises par les Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD/FDD), tantôt contre des personnes qui ne sont pas membres de leur parti en vue de les contraindre à y adhérer, tantôt contre des personnes qui n'ont pas de moyens ou qui ne veulent pas donner des lourdes contributions qui sont imposées pour les élections de 2020,
- des exactions commises dans des actes de vol des biens de la population
- des attaques sans répit des groupes armés non identifiés sur les voies publiques,
- des attentats à la grenade et
- des actes d'intimidation et menaces de mort à l'endroit des personnes.

Au plan politique, nous avons noté :

- des contributions forcées pour les élections de 2020 ont, durant tout le mois, été imposées à une population plongée dans une misère sans nom.
- des cas d'intolérance politique qui ressurgit de plus belle et
- des marches manifestations auxquelles des personnes participent de force et où les slogans ne sont que des messages de menaces à l'endroit des « opposants » et des « colons ».

Dans le domaine judiciaire, notre rapport mentionne

- des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales,
- des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues, les victimes étant surtout les présumés opposants politiques, des militaires ex-FAB en activité ou à la retraite, ainsi que toutes autres personnes qualifiées de rebelles du simple fait qu'elles ne sont pas partisans du CNDD/FDD. Les principaux auteurs de ces arrestations sont, selon la population, des Imbonerakure, des agents du Service National des Renseignements (SNR) et des autorités administratives.

Enfin, la décision de saisie illégale de biens meubles et immeubles de 32 personnalités accusées d'être impliquées dans le putsch manqué du 13 mai 2015 fait également objet du présent rapport.

Après cette analyse contextuelle, ce rapport réserve un chapitre aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en terme de personnes tuées et blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs. Les cas de personnes tuées sont dominés par des situations où des cadavres sont retrouvés dans les cours d'eau, dans des buissons et autres endroits cachés.

Les cas de justice populaire à l'endroit des présumés sorciers se multiplient de plus en plus sans que les autorités habilités prennent des mesures appropriées pour juguler ce fléau. Quant aux personnes blessées, les présumés auteurs sont surtout les Imbonerakure qui commettent des bavures de toutes natures sans être inquiétés.

Les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ainsi que les cas de viol ont également retenu notre attention dans le présent rapport. La situation carcérale a aussi été analysée.

En conclusion, nous proposerons quelques pistes pour décanter cette situation des droits de l'homme qui semble se compliquer, au jour le jour, dans notre pays.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE ET SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Au cours du mois de mai 2019, la paix et la tranquillité de la population ont été dangereusement menacées par les exactions des Imbonerakure et cela, dans tous les coins du pays, des attaques des groupes armés et des personnes armées non identifiées, la chasse des personnes accusées de sorcellerie, les cas de menace de mort et les entraînements paramilitaires des Imbonerakure.

II.1.1. DES EXACTIONS COMMISES PAR LES IMBONERAKURE

Des bavures sont commises, dans tous les coins du pays, par des Imbonerakure qui ne respectent plus rien. Voici quelques exemples :

1. En date du 20 mai 2019, sur la colline Buzirasazi, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke, Fabien BIHERO, âgé de 70 ans, membre du parti UPRONA reconnu par le Gouvernement, cultivateur, a été grièvement blessé à l'aide des lances et machettes par des Imbonerakure de cette localité pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD.

2. En date du 22 mai 2019, vers 17 heures, au marché de Kankuba, colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, Claudette MUHAYIMANA, membre du parti CNL a été intimidée par 2 Imbonerakure, Cimana Issa et Sidoru. Selon nos sources sur place, la victime a été sommée d'écrire une lettre de demande d'adhésion au parti CNDD-FDD, sans quoi elle allait en subir des conséquences entre autres l'interdiction de se ravitailler au marché.

II.1.2. DE LA CHASSE DES PERSONNES ACCUSEES DE SORCELLERIE

Les personnes présumées sorcières sont dangereusement menacées par des attaques régulières qui sont organisées par les Imbonerakure selon la population. Les listes sont préalablement établies et les sources sur place indiquent que les victimes sont des personnes qui ont refusé d'adhérer au parti CNDD/FDD.

Le cas ci – dessous est illustratif :

En date du 2 mai 2019 vers 22 heures, sur la colline et zone Maramvya, commune Nyabikere, province Karuzi, une veuve prénommée Immaculée, âgée de 72 ans, a été attaquée à son domicile et blessée au niveau du visage et des jambes par 2 hommes non identifiés armés de couteaux et de gourdins. Selon des sources sur place, la veuve accusée de sorcellerie a crié au secours et ses voisins sont intervenus rapidement. Les assaillants avaient déjà pris le large.

II.1.3. DES ATTAQUES PAR DES HOMMES ARMES NON IDENTIFIES

1- Dans la nuit du 16 mai 2019, dans le quartier Butere II de la zone Buterere en commune urbaine de Ntakangwa en Mairie de Bujumbura, beaucoup des tirs ont été entendus. Selon des sources dans le quartier, des personnes non identifiées ont lancé des pierres sur la maison d'un policier habitant dans ce quartier et ce dernier a tiré pour les disperser.

2- En date du 17 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Gifunzo, zone, commune et province Rutana, une grenade a été lancée dans le bistrot du nommé NZOKIRA par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la grenade a endommagé la toiture de ce bar et la voiture de NZOKIRA.

3- En mairie de Bujumbura, dans certaines zones notamment zone Kanyosha, Kinindo, Cibitoke et Ngagara, des hommes armés de machettes appelés « Bamapanga » circulent pendant la nuit et perturbent la sécurité. Ils tuent et volent tout sur leur passage. Ils vont jusqu'à défoncer des maisons pour voler.

Cette situation a poussé le Maire de la ville de Bujumbura, Freddy MBONIMPA à tenir, en date du 24 mai 2019, une réunion à l'endroit des administratifs à la base, les membres des comités mixtes de sécurité, les forces de l'ordre ainsi que les représentants des instances judiciaires pour débattre de la question de sécurité. Les causes principales de l'insécurité qui ont été évoquées sont entre autres la croissance des « criminels à la machette », les vols qualifiés dans les ménages, la consommation des boissons prohibées et du chanvre, le nouveau trafic d'être humains vers le Qatar,.... Le maire de la ville de Bujumbura a demandé aux administratifs de prendre toutes les mesures pour contrôler le mouvement des personnes.

II.1.4. DES MENACES DE MORT.

1. En date du 1^{er} mai 2019, Athanase BIZIMANA, Imbonerakure et enseignant de l'Institut des Techniques Agricoles du Burundi de Gihanga en province Bubanza a été menacé d'être tué par le prénommé Benjamin, policier en charge de la logistique à la position communale de la police de Gihanga. Selon des sources sur place, le policier avait fait payer une somme de 50.000 FBU à un propriétaire d'une motocyclette et il lui avait également donné une quittance. Cet enseignant a alors publié cette quittance sur les réseaux sociaux, notamment dans le groupe Whatsapp des natifs de Gihanga, preuve d'accusation de corruption. Il a du fuir, en date du 1^{er} mai, pour sauver sa peau.

2. En date du 25 mai 2019, le matin, des tracts nominatifs envers 10 membres du parti CNL ont été trouvés sur la colline et commune Rango, province Kayanza. Selon des sources sur place, Morand, Frederic, Lambert Bikorimana et Higirotu figurent parmi les personnes citées dans ces tracts. Ces tracts indiquent que ces membres du parti CNL seront brûlés dans leurs maisons s'ils ne quittent pas ce parti.

II.1.5. DE L'ENTRAINEMENT PARAMILITAIRE DES IMBONERAKURE

En date du 12 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Butaha, zone Nyaruhinda, commune Gitaramuka, province Karuzi, des Imbonerakure ont participé à un entraînement paramilitaire sous la direction de Manassé BAZISHAKA, chef de zone et en même temps représentant communal des Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette formation se fait régulièrement à partir de 23 heures jusqu'à 3 heures du matin. Les Imbonerakure portant des morceaux de bois taillés en forme de fusil se rassemblent sur un terrain et les exercices se font dans les rues de cette localité.

II.2. Du contexte politique

Le domaine politique a été dominé par des contributions forcées, l'intolérance politique et les marches manifestations des Imbonerakure.

II.2.1. DES CONTRIBUTIONS FORCÉES

Des sources de Rumonge ont indiqué que depuis le 7 mai 2019, des Imbonerakure sillonnent les quartiers de la ville de Rumonge avec des registres et stylos, recensent tous les propriétaires des boutiques et des magasins, membres ou non du parti CNDD-FDD, leur exigeant de donner une contribution pour acheter les nouveaux drapeaux et autres insignes du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le minimum de contribution s'élève à 2.000 FBU. Des commerçants de cette commune se plaignent de ces contributions forcées et répétitives car ils disent avoir déjà contribué pour les élections de 2020 au niveau des ménages, pour les croisades de prière du parti au pouvoir, pour les travaux de développement, pour la construction d'un bâtiment de la maternité de l'hôpital de Rumonge ainsi que pour la construction d'un bureau de la zone Rumonge.

II.2.2. DE L'INTOLERANCE POLITIQUE

1- En date du 8 mai 2019, vers 16 heures, le prénommé Édouard, connu sous le sobriquet de Bavaria, élu collinaire du centre-ville Bururi, a descendu et confisqué le drapeau du parti Sahwanya FRODEBU. Selon des sources sur place, ce drapeau était installé tout près du kiosque de la localité appelé « mu Gisampara ». Cela s'est passé après une réunion du parti Sahwanya FRODEBU tenue en date du 4 mai 2019 au chef-lieu de la province Bururi. Selon les mêmes sources, une semaine avant, au centre Kiremba de la même commune, le drapeau du même parti politique avait été descendu et confisqué par Jean BIGIRIMANA alias Bikebesi, Imbonerakure et l'un des conseillers de l'administrateur communal de Bururi.

2- En date du 18 mai 2019, sur la colline Murungurira, commune Ntega, province Kirundo, Jean Paul GAHUNGU, Christophe NDIKUMANA, Antoine RWASA, Jean Marie BIZIMANA, le nommé KWANDA, tous membres du parti CNL, ont été attaqués par des Imbonerakure de cette colline dirigés par Jean Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori, représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, ils étaient tous accusés d'être intervenus et de refuser les menaces des Imbonerakure contre les membres du parti CNL de la colline Gitwenzi en date du 17 mai 2019.

Selon les mêmes sources, Philippe NGABONZIZA, administrateur de cette commune et le représentant communal du parti CNDD-FDD avaient organisé cette attaque pour les arrêter mais ces membres du parti CNL se sont défendus et l'arrestation a ainsi échoué.

II.2.3. DE LA MARCHÉ MANIFESTATION DES IMBONERAKURE

Dans l'après-midi du 13 mai 2019, des Imbonerakure dirigés par Jérémie HATUNGIMANA, secrétaire communal du parti CNDD-FDD et président du conseil communal de Kibago en province Makamba ont effectué une marche manifestation en scandant des slogans incitant à la haine. Selon des sources sur place, le lieu de rassemblement était la sous-colline Rwahirwa, colline et commune Kibago, province Makamba.

Dans leurs slogans, le président du conseil communal disait en Kirundi: « *Intumva, abakeba mwarazibonye muri 2015, bakenyerere ntaho bazotujana.... None twokoriki? Twobahebera?... Intworo zahahoze zarishe abantu, menya benewanyu bagiye 1972 !* » ; ce qui se traduit : « *Les opposants, vous les avez vus en 2015, ils ne vont pas nous échapper... Est ce qu'on peut se passer de cela?... Les pouvoirs qui se sont succédé ont tué des gens! Souvenez-vous de vos frères qui ont disparu en 1972 ?* ».

Les mêmes sources ajoutent que le tapage nocturne a commencé la nuit du 12 mai 2019 sur la colline Rubimba où des Imbonerakure ont passé toute la nuit à scander ces slogans.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours du mois de mai 2019, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs et détenues illégalement ainsi que des personnes enlevées et/ou portées disparues n'a cessé de croître d'un jour à l'autre. Sous volet , nous évoquerons aussi la décision de saisie des biens meubles et immeubles de 32 personnalités accusées d'avoir trempé dans le putsch manqué du 13 mai 2015.

II.3.1. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES ADMINISTRATIFS

D'innombrables personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement durant tout le mois de mai 2019. La plupart de ces personnes ont été arrêtées pour le simple fait d'appartenance au parti d'opposition CNL. Ci après des cas d'illustration :

1- Dans la matinée du 4 mai 2019, une fouille et perquisition a été organisée par des policiers et des militaires depuis la 6^{ème} avenue à la 12^{ème} avenue, quartier Mutakura, zone Cibitoke, Bujumbura Mairie. A ce moment, 28 personnes ont été arrêtées. Elles ont été conduites au cachot de la zone Cibitoke et celles qui n'étaient pas inscrites dans les cahiers de ménage ou qui n'avaient pas de Carte Nationale d'Identité ou de Carte pour Etrangers ont dû payer une amende de 10.000 FBU au compte de la mairie pour être relâché.

2- En date du 4 mai 2019, vers 19 heures, au centre-ville de Kirundo, Oscar NIZIGIYIMANA, Jonas HAVYARIMANA, Jonas RUKERANDANGA, Vincent NZITUNGA, Mathias NDAYISABA, Innocent NKEZABAHIZI et Anatole KARORERO, tous enseignants de la Direction Communale de l'Enseignement (DCE) Kirundo et membres du parti CNL, ont été arrêtés par l'OPC2 Jean Marie KABURA, commissaire provincial de la police, accompagné par des Imbonerakure dont NKURUNZIZA et MINANI.

Selon des sources sur place, ces inculpés allaient partager un verre dans un bar après la nomination d'Anatole KARORERO à la présidence provinciale du parti CNL. Ces enseignants ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Toutes les 7 personnes ont été conduites et détenues au cachot de la PJ Kirundo.

3- En date du 5 mai 2019, Claude NSHIMIRIMANA, journaliste à la radiotélévision nationale du Burundi (RTNB) a été arrêté par la police et conduit au cachot de la police de Kabezi, province de Bujumbura Rurale. Selon des témoins, il a été arrêté à Kabezi sur les collines surplombant la localité. La victime faisait du sport avec des amis, mais ces derniers ont pris la fuite. Ils ont été accusés de tenir une réunion clandestine. Des proches ont indiqué qu'il a été victime de son appartenance politique.

4- Les 5 et 6 mai 2019, sur la sous colline Ndaró, colline et zone Ngoma, commune Gashikanwa, province Ngozi, 6 membres du parti CNL dont 4 élèves (Eric NDAYIZEYE, Gratien TUYISENGE, Jonas HABAYIMANA et Frédéric HICUBURUNDI) du Lycée Communal Kinyovu de la commune Nyamurenza de la même province, ont été arrêtés par des Imbonerakure dirigés par Damien NDIRAKUBAGABO, chef de cette colline, puis conduits au cachot de la commune Gashikanwa à bord d'un véhicule de l'administrateur communal. Selon des sources sur place, ils ont été tous accusés de tenir une réunion clandestine. Lors de leur arrestation, l'élève Eric NDAYIZEYE était à son domicile en train de partager du vin local avec son voisin Jean Claude MIBURO alias Ndabagoye. L'élève Frédéric HICUBURUNDI a été arrêté avec Joël NDAYISENGA au centre de négoce de Ndaró. Les élèves Gratien TUYISENGE et Jonas HABAYIMANA, quant à eux, ont été arrêtés, le lendemain, à leur domicile par les mêmes Imbonerakure. Les mêmes sources ont indiqué qu'en dates du 8 et 9 mai 2019, l'OPJ les a entendus et a décidé de les relâcher mais Jeanne Françoise NDAYIRAGIJE, Administrateur de la commune Gashikanwa, s'est opposée à leur libération.

5- En date du 7 mai 2019 vers 23 heures, Jean NSABIMANA, une sentinelle au centre de Nyentakara, commune Kayogoro, province Makamba a été interpellé par des Imbonerakure, l'accusant d'avoir volé des vélos. Selon des témoins, NSABIMANA a été ligoté avant d'être torturé par ces Imbonerakure. Il a été gardé toute la nuit, dans un magasin de l'administrateur communal de Kayogoro, MISAGO Zachée. Des sources locales indiquent que ce magasin en construction se trouvant au marché de Nyentakara est devenu un cachot géré par cet administratif en collaboration avec certains Imbonerakure de la zone de Bigina. On note que la victime a porté plainte à la police et auprès du secrétaire communal du CNDD-FDD mais personne n'a été interpellé.

6- En date du 8 mai 2019, au quartier Nyabugete, zone Kanyosha, commune Muha, Bujumbura Mairie, Emmanuel BIMENYIMANA, responsable des jeunes du parti CNL, zone Kanyosha, Eric NDIKUMANA alias Gafu, membre du comité exécutif des jeunes dudit parti dans cette même zone ainsi que le prénommé Benoît, responsable des jeunes du même parti au quartier Nyabugete, ont été arrêtés par des policiers accompagnés par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces responsables des jeunes du parti CNL ont été accusés de tenir une réunion clandestine alors qu'ils étaient dans une conversation de routine. Malgré cela, ils ont été tabassés avant d'être enfermés dans le cachot de la zone Kanyosha.

7- En date du 8 mai 2019, vers 16 heures, au chef-lieu de la province Muyinga, Révérien KWIZERIMANA, responsable du parti Sahwanya FRODEBU en commune Butihinda, a été arrêté par Aimable NIYONSABA, Substitut du procureur de la République à Muyinga, sur la demande de Saïd NYAMARUSHWA, secrétaire communal adjoint du parti CNDD-FDD à Butihinda et conduit au cachot de la PJ à Muyinga sans être auditionné.

Selon des sources sur place, Révérien vivait en cachette, depuis 2 semaines et avait fui la persécution par des Imbonerakure dont étaient victimes des membres des partis FRODEBU et CNL. Selon les mêmes sources, il était sorti de sa cachette après que l'administrateur de la commune Butihinda, Innocent HARINGANJI et le Gouverneur de province, Aline MANIRABARUSHA, aient garanti aux membres des partis FRODEBU et CNL ayant fui, que leur sécurité sera garantie. Il a été transféré à la prison centrale de Muyinga en date du 9 mai 2019 sous l'accusation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat.

8- En date du 9 mai 2019, vers 17 heures, sur le terrain de la paroisse de Murago, commune Burambi, province Rumonge, Eugénie HABONIMANA, mère de 4 enfants, a été arrêtée par des policiers et conduite au cachot de la police situé au chef-lieu de la commune Burambi. Selon des sources sur place, la victime rentrait de son champ de culture situé sur la colline Gitaramuka, zone Murago de la même commune. Les mêmes sources ont ajouté que pour des raisons de sécurité, cette dame avait dû déménager et vivait en commune Mugamba, province Bururi. En guise de rappel, en 2017, elle avait été interpellée par la police lui reprochant que son mari avait rejoint une rébellion et elle avait passé plusieurs semaines au cachot de la police à Murago ainsi qu'au parquet de la République à Rumonge.

9- En date du 11 mai 2019, sur la colline Burangwa, communa Bugarama, province Rumonge, Vénérand MASUMBUKO, représentant du parti CNL dans la commune Bugarama, province Rumonge, Patrick HAKIZIMANA et un prénommé Léonidas, membres du même parti ont été arrêtés et détenus au cachot de la police à Magara de la même commune. Selon des sources sur place, ces victimes ont été arrêtées après qu'un Imbonerakure, Fabrice NDAYIKENGURUKIYE, ait proféré des menaces contre Léonidas à son domicile et une dispute s'en était suivie. Selon les mêmes sources, Vénérand MASUMBUKO a été accusé de n'avoir pas porté assistance à une personne en danger.

10- En date du 12 mai 2019, au chef-lieu de la commune de Kayogoro, province Makamba, Damas NGOMIRAKIZA a été sérieusement torturé par des jeunes du parti CNDD-FDD. Une source proche de sa famille témoigne que ce sexagénaire a été interpellé par les Imbonerakure sur la colline de Mukingo, commune Kayogoro sur ordre du chef de cette colline nommé BUCUMI qui l'accusait sans preuve, de vouloir fabriquer une boisson prohibée; chose qu'il n'a cessé de nier. La victime a été menacée, ligotée et torturée avant d'être jetée au cachot de Gatwe en zone Kayogoro.

11- En date du 14 mai 2019, Adolphe HABONIMANA, membre du parti CNL et élu collinaire sur la colline Rubirizi centre, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural a été arrêté et mis au cachot du poste de police de la zone Rubirizi par Joe Dassin NDUWIMANA, responsable du SNR en commune Mutimbuzi.

Selon des sources sur place, Adolphe HABONIMANA revenait du champ et passait rendre visite au détenu de son parti, Jean-Claude MANIRAMPA.

12- En date du 15 mai 2019, dans la zone Gatete, commune et province Rumonge, Emmanuel MANIRAKIZA, secrétaire du parti CNL dans la zone Gatete et Epipode NIKOBAMYE, Gilbert NIYONKURU, Dieudonné NIKOBAMYE et Joachim BANDYATUYAGA (commerçant), tous membres du même parti, ont été arrêtés par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure.

Selon des sources sur place, ils ont été accusés de tenir des réunions clandestines et ont été conduits au cachot de la police à Rumonge. Le commerçant est victime d'avoir fait louer sa maison au parti CNL à Gatete.

13- En date du 20 mai 2019, sur la colline Rubimba, zone et commune Kibago, province Makamba, Gérard HABARUGIRA, membre du parti UPRONA aile de Charles Nditije, a été arrêté par Gad NIYUKURI, Gouverneur de la province Makamba. Selon des sources sur place, Gérard HABARUGIRA a été arrêté au cours d'une réunion de sécurité tenue par le Gouverneur sur cette colline, accusée par Phénias KABURA, chef de la zone Kibago de détention d'armes blanches. Selon les mêmes sources, ce chef de zone a exhibé ces objets en affirmant les avoir saisis chez Gérard.

14- En date du 20 mai 2019 vers 15 heures, à la 3^{ème} avenue du quartier swahili, commune et province Muyinga, Jean SIBOMANA, âgé de 62 ans, encadreur à l'ECOFO Kazebibondo et originaire de la commune Butihinda, Eric NDUWIMANA, âgé de 31 ans, originaire de la commune Ngozi, Gonzalve RWASA, cultivateur, âgé de 71 ans, originaire de la commune Gashoho, Méthode MUSHIMANTWARI, âgé de 40 ans, originaire de la commune Giteranyi ainsi que Janvier MANANZIZA, âgé de 34 ans, originaire de la commune Butihinda, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de la police à Muyinga par des policiers et des Imbonerakure sous la supervision de l'administrateur de la commune Muyinga. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'être des adeptes d'Eusébie NGENDAKUMANA. Selon les mêmes sources, ces arrestations ont suivi une fouille perquisition opérée dans deux maisons des victimes où la police a trouvé 5 longs chapelets et 4 bibles. Au cours d'une autre fouille qui avait eu lieu dans un champ de Jean SIBOMANA, la police avait trouvé une malle, 2 sceaux, 6 sacs de vivres périmées de riz, haricots, petits pois et arachides, 2 bidons d'huile de palme, une grande quantité de sel, 5 statues de Jésus-Christ et de la Vierge Marie ainsi que plusieurs habits. Ces victimes avaient regagné le Burundi en provenance du Rwanda en avril 2018 après avoir été réfugiés en RDC et au Rwanda.

15- En date du 21 mai 2019 soir, au village 4, zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, 8 personnes dont Marc NSAVYIMANA alias Makwana, représentant communal du CNL à Gihanga, Gabriel MARIMBU, Dismas HAKIZIMANA, Jean de Dieu MIBURO et Etienne HARUSHIMANA, tous membres du parti CNL ont été arrêtés par des Imbonerakure en collaboration avec la police et le chef collinaire Pascasie NDORICIMPA. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir tenu une réunion illégale alors qu'ils assistaient à un match de football. Ils ont été détenus au cachot de police de la brigade Gihanga.

16- En date du 21 mai 2019, Gilbert NAHIMANA, enseignant au Lycée communal Karobane en commune Nyanza-Lac, province Makamba a été arrêté et mis au cachot du parquet de Makamba par Gad NIYUKURI, gouverneur de cette province. Selon des sources sur place, cet enseignant a été interpellé après une réunion pédagogique tenue en date du 20 mai 2019 par le DCE en commune Nyanza-Lac à l'intention des enseignants des classes de 9^{ème} année. Lors de cette réunion qui visait l'évaluation de l'état d'avancement des programmes, il a été constaté que la matière de physique n'a pas été dispensée depuis le début de l'année scolaire. Selon les mêmes sources, cet enseignant avait avisé qu'il n'est pas capable d'enseigner un cours qu'il n'a pas vu pendant son cursus académique.

17- En date du 23 mai 2019, quatre élèves de la 7^{ème} année, Faustin IGIRANEZA (16 ans), Tecie Tychique MUTUMWA (16 ans), Emmanuel NDUWIMANA (15 ans) et Brice DUSHIME (16 ans), ont été interpellés. Selon des sources sur place, ils ont été arrêtés au lycée communal Kiremba sud, en province Bururi par le responsable du SNR . Ces enfants sont accusés par cette autorité d’avoir gribouillé les photos du président Pierre NKURUNZIZA qui se trouvent dans leurs manuels scolaires. Ils ont été directement conduits au cachot de la police au chef-lieu de la province Bururi où ils ont été détenus avant d’être relâchés le lendemain en date du 24 mai 2019.

18- En date du 23 mai 2019, vers 13 heures, sur la colline Nyamugari, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Nathan BARAMPAMA, âgé de 39 ans, représentant provincial du parti CNL, Hilaire BANYANSE, âgé de 42 ans, secrétaire provincial du même parti et le prénommé Baudouin, âgé de 35 ans, aussi membre du comité provincial du même parti, ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi par Zabulon MFURANZIMA, commissaire de la PSI, en collaboration avec Euphrasie NTAKARUTIMANA, administrateur communal de Buhiga. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir une réunion clandestine. Selon les mêmes sources, ils animaient une réunion avec leurs membres et l’administration en avait été informée d’avance.

19- Dans la matinée du 27 mai 2019, dans le quartier Jabe, zone Bwiza, commune urbaine de Mukaza, Bujumbura Mairie, la police a effectué une fouille et perquisition. Plus de 80 personnes qualifiées d’irrégulières ont été interpellées. La police a indiqué que toutes les personnes arrêtées ont été conduites dans les cachots du commissariat municipal de la police pour être interrogées.

20- Dans la matinée du 29 mai 2019, en commune urbaine de Mukaza, zone et quartier de Bwiza, des militaires et des policiers ont procédé à une fouille et perquisition dans les différents ménages. Plus de 100 personnes qualifiées d’irrégulières ont été arrêtées et conduites dans des cachots sans aucune précision sur leurs irrégularités.

II.3.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES

1- En date du 11 mai 2019, sur la colline Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, Michel RUGAMBARARA, employé de l'usine BUCECO, de nationalité rwandaise, né et résidant à Cibitoke, à la 7^{ème} transversale Cibitoke, a été arrêté par Venant MIBURO, responsable du SNR en province Cibitoke. Selon des sources sur place, il a été conduit vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, le mobile de son arrestation n'a pas été signifié à qui que ce soit.

2- En date du 13 mai 2019, vers 12 heures, sur la colline Muyange, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural, Jérémie NDAYITWAYEKO, membre du parti CNL, a été arrêté par Gérard NDAYISENGA, responsable du SNR en province de Bujumbura Rural en compagnie de Joe Dassin NDUWIMANA, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, Jérémie NDAYITWAYEKO a été menotté et conduit au cachot du poste de police de la zone Rukaramu, dans la même commune. Le même jour vers 18 heures, des personnes non identifiées à bord du véhicule de type Hilux aux vitres teintées, appartenant à Gérard NDAYISENGA, sont venus le récupérer du cachot. Ils l'ont conduit, menotté, vers une destination inconnue.

3- En date du 15 mai 2019, sur la colline Ngomo, zone Masaka, commune Giteranyi, province Muyinga, Philibert NDINDURUVUGO, membre du parti CNL, a été enlevé de chez lui par des gens non identifiés qui étaient à bord d'une camionnette sans plaque et conduit vers une destination inconnue. Selon des sources sur place, les membres de sa famille ont cherché partout mais en vain et son téléphone portable sonnait occupé depuis le jour de son enlèvement.

4- Depuis le 20 mai 2019, trois (3) membres de la famille MUKAMARAKIZA ainsi qu'un autre membre du parti CNL du nom de Tamo de la sous-colline Taba sont introuvables. Il s'agit du chef de ménage, sa femme et un de ses enfants qui ont été emmenés par un groupe des Imbonerakure vers une destination inconnue. Des sources locales ont indiqué que cette famille résidant sur la colline Murungurira, commune de Ntega, province de Kirundo a été la cible d'une incursion des Imbonerakure dont Sylvestre NEMEYIMANA alias Bisamba et Nestor KARENZO alias Biyoya et personne ne sait où ils ont été conduits. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure étaient en tenue militaire avec Jean Marie MUGUMYANKIKO alias Sindyibigori représentant du parti CNDD-FDD en commune Ntega, tous armés des flèches et de machettes.

Bref, au moins 259 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 autres ont été enlevées et/ou portées disparues tout au long du mois de mai 2019.

II.3.3. DE LA DECISION DE SAISIE DES BIENS DES GENS.

Dans une déclaration rendue publique, le procureur général de la République du Burundi, Sylvestre NYANDWI et le président de la Cour Suprême François NKEZABAHIZI ont, en date du 15 mai 2019, ordonné l'exécution de l'arrêt RPA 859 avec effet immédiat, la saisie des biens immeubles et meubles appartenant à 32 personnalités accusées dans le putsch 2015. Il s'agit des politiciens de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes qui ont fui le pays avec la crise de 2015 et des éléments des forces de l'ordre et sécurité en prison et accusés d'être impliqués dans le putsch manqué du 13 mai 2015. Cet arrêt est en rapport avec le coup d'Etat avorté de 2015. Ils ont exigé que les biens à saisir soient exploités dans « l'intérêt général » de l'Etat. Ce vol déguisé a été dénoncé, dans de multiples déclarations, mais en vain parce que ces autorités judiciaires n'ont pas pu revenir sur leur décision.

II.4. Du contexte social

Depuis un certain temps, il s'observe, dans la Mairie de Bujumbura, une pénurie répétitive du carburant du type gasoil. Cela cause de multiples problèmes : en plus des difficultés de circulation des citoyens qui font de longues files d'attente, chaque jour vers 16 heures sur les parkings de l'ancien marché central de Bujumbura, le transport des marchandises est handicapé. La conséquence directe est la rareté des produits de première nécessité et leur cherté ajoute le drame au drame dans un pays où la majorité de la population est menacée par une pauvreté sans nom qui est sans cesse croissante. La population ne cesse de se lamenter de cette situation qui ne fait qu'empirer les choses et demande que le gouvernement résolve cette crise pétrolière afin que les commerçants puissent travailler normalement

***** . *****

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Les cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées tout au long du mois de mai 2019, n'ont cessé de se multiplier dans plusieurs localités du pays ; ces cas ont été caractérisés surtout par des cadavres qui ont été retrouvés dans des cours d'eaux, dans les buissons et dans des coins cachés.

La chasse aux présumés sorciers a occasionné la mort de plusieurs personnes et aucune enquête n'a été conduite pour étayer la véracité des faits reprochés. Les cas de cadavres sont surtout attribués, par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR qui commettent inlassablement des violations des droits humains sans qu'ils ne soient inquiétés par qui que ce soit.

Voici certains cas :

1- Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 2019, sur la sous-colline Gitima, colline Mahande, zone Ngoma, commune Murwi, province Cibitoke, Tharcisse NSHIMIRIMANA, âgé d'environ 20 ans, cultivateur, résidant à la même colline, a été assassiné par des hommes non identifiés à l'aide d'une hache. Selon des sources sur place, NSHIMIRIMANA s'est réveillé pour empêcher des personnes d'abattre les arbres d'un boisement de l'Etat situé près de son domicile. Selon les mêmes sources, trois personnes ont été arrêtées le 1^{er} mai 2019 matin, pour des raisons d'enquête et placées en garde à vue au cachot de la police.

2- Dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 2019, vers 19 heures, sur la colline Gahararo, zone Buvumbi, commune Butihinda, province Muyinga, Dorcella NYABENDA a été tuée, à son domicile, à coups de houe et de gourdins, par 2 hommes non identifiés. Selon des sources sur place, cette dame préparait la nourriture quand 2 hommes non identifiés se sont introduits à la cuisine et lui ont administré des coups au front, à la bouche et au cou. Elle a crié au secours et quand les voisins sont intervenus, ils se sont aperçus de 2 hommes qui fuyaient à toute vitesse. Selon les mêmes sources, les assassins ont déposé sur le corps de Dorcella une partie d'un bras et d'une jambe amputés d'un cadavre d'un enfant du voisin enterré, quelques jours avant. Selon des sources sur place, Dorcella était la marâtre d'Asmani SABINGOMA, responsable des Imbonerakures de la zone Buvumbi et qui a été pointé du doigt par la population d'être l'auteur de la mort de cette femme. Cependant, il n'y a eu aucune suite.

3- En date du 1^{er} mai, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé sur la colline Mparambo (tout près du lac Dogodogo et à quelques mètres de la RN5) en commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources locales, ce corps était en état de décomposition.

4- En date du 1^{er} mai 2019, sur la colline Kinyovu, zone Mugendo, commune Ntega, province Kirundo, une femme a été tuée décapitée par son époux du nom de NZIRANZIRA. Ce dernier a directement été arrêté par la police pour des raisons d'enquêtes.

5- En date du 1^{er} mai 2019, un corps sans vie d'un homme a été retrouvé à Kagongoro en commune Butihinda, province de Muyinga à la frontière Burundo- Tanzanienne. Le corps retrouvé était celui de MINANI porté disparu quelques jours avant. MINANI venait de rentrer en provenance

de la Tanzanie où il s'était exilé depuis 2015. Selon des sources sur place, il avait été torturé et ligoté avant d'être tué.

6- Dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 2019, sur la colline Kirambi, zone Kibungere, commune Nyabihanga, province Mwaro, 3 personnes dont Anicet NDAYIKENGURUTSE, commissaire communal de la police en commune Nyabihanga, dans la même province et 2 bandits, ont été tués. Selon des sources sur place, un groupe de 5 hommes armés de fusils ont attaqué le ménage d'un prénommé Salvator résident sur cette colline qui avait vendu une vache. Au cours d'un échange de coups de feu entre ces bandits et des policiers en intervention, 2 bandits ont été tués ainsi que ledit commissaire communal de police.

7- En date du 4 mai 2019, deux corps d'hommes non identifiés ont été retrouvés sans vie sur les collines Gabiro – Ruvyagira et Munyika I. Les 2 corps ont été enterrés sans identifier les causes de leur mort.

8- En date du 5 mai 2019, vers 7 heures du matin, le corps sans vie de Goreth KIGEME, âgée de 8 ans, de la composante sociale Twa, a été retrouvé dans la vallée de Gisuma, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi. Selon des sources sur place, ce corps était ligoté à l'aide d'un morceau de pagne et présentait des traces d'étranglement ainsi que des signes de traumatisme aux organes génitaux montrant qu'elle avait été violée avant d'être tuée. Elle était portée disparue depuis le 4 mai 2019. Le père de la victime a témoigné qu'elle était allée puiser de l'eau. Selon les mêmes sources, en date du 7 mai 2019, deux personnes à savoir Buso, âge de 23 ans et MPFAYOKURERA, âgé de 17 ans, tous de la même colline et de la même composante sociale, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot du commissariat provincial de police à Karuzi pour des raisons d'enquête.

9- En date du 6 mai 2019, deux corps sans vie ont été retrouvés sur un site minier de la colline Kamaramagambo, commune Butihinda, province Muyinga. Selon des sources sur place, les défunts qui seraient originaires de la colline et commune Butihinda étaient des orpailleurs clandestins dans le domaine réservé à une société « African Mining Burundi » ayant une convention d'exploitation avec l'État Burundais. L'Administrateur de la commune Butihinda, Innocent HARINGANJI, a déclaré que les 2 personnes sont mortes suite à l'éboulement de terrain et qu'elles allaient extraire des minerais d'or dans un site interdit par l'Etat. Il a, par après, ordonné l'enterrement précipité de ces corps sans faire leur identification.

Rappelons qu'en date du 16 avril 2019, sur la colline Cibari, zone Munagano, commune et province Muyinga, le Commissaire provincial de la police à Muyinga, OPC1 Jérôme NTIBIBOGORA, avait menacé de tuer tout orpailleur clandestin.

10- En date du 7 mai 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un champ de manioc sur la transversale 3 de la colline Rukana en commune de Rugombo, province Cibitoke. Des sources policières ont indiqué que l'homme en question serait un voleur qui aurait été attrapé par des Imbonerakure. Ceux-ci l'auraient tué à coups de machettes.

11- En date du 8 mai 2019, au quartier Swahili de la ville de Muyinga, un nouveau-né a été abattu à l'aide d'un couteau par sa mère, prénommée Diane, âgée de 20 ans, originaire de la colline Kibenga, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi. Selon des sources sur place, la fille a été surprise en train de découper, en morceaux, le corps de son bébé afin de faire passer les parties du corps dans le trou de la toilette du restaurant où elle travaillait. Selon les mêmes sources, la police a arrêté cette fille et l'a obligée d'enterrer le corps avant de la conduire à la prison de Muyinga où elle a été jugée en procédure de flagrance, en date du 9 mai 2019.

12- En date du 10 mai 2019, vers 22 heures, un prénommé Olave alias Mwarabu, âgé de 25 ans, membre de la milice Imbonerakure et étudiant à l'Université du Lac Tanganyika a été tué par balles par des personnes non identifiées au quartier Mirango II (entre la 14^{ème} et la 15^{ème} avenue), zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, 2 personnes qui étaient avec la victime ont été blessées et évacuées à l'hôpital Roi Khaled.

13- En date du 11 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Kavomo, commune et province Kirundo, un attentat à la grenade a été perpétré par des personnes non identifiées dans la maison de Bède BARUTWANAYO, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, Bède est mort sur le place et sa femme a été blessée à la jambe gauche. Elle a été vite évacuée vers l'hôpital de Kirundo. Bède BARUTWANAYO avait échappé à une embuscade tendue par des Imbonerakure de cette colline, deux mois auparavant.

14- Dans la nuit du 12 au 13 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Rubira (à la 10^{ème} avenue), commune Mpanda, province Bubanza, Appolinaire BIZIMANA a été tué par des hommes armés non identifiés qui ont également blessé Juvénal NTAKARUTIMANA. Selon des sources sur place, ils ont volé aussi une somme de 200.000 FBU et un téléphone portable.

15- En date du 13 mai 2019, un corps sans vie d'un nouveau-né a été découvert dans une toilette sur la colline Munanira, commune Rutegama, province Muramvya. Selon des sources sur place, le bébé a été tué à sa naissance par sa mère Charlotte NDAYISHIMIYE. Charlotte a été arrêtée en date du 14 mai 2019 et détenue à la prison de Muramvya.

16- En date du 15 mai 2019, sur la colline Karira, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, 2 personnes ont été lynchées par des Imbonerakure et d'autres membres du parti CNDD-FDD dont Daniel NAKUMURYANGO, Michel NTUYAHAGA et Daniel NDARIGENDANE, sous la supervision d'Edouard COYITUNGIYE, chef de cette colline. Les 2 personnes tuées sont : MPENDUBWENGE et MACUMI, résidant sur ladite colline. Selon des sources sur place, les 2 victimes étaient accusées de vol mais aucune preuve n'avait été exhibée. Michel NTUYAHAGA et Daniel NDARIGENDANE ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de police à Gasorwe tandis que Daniel NAKUMURYANGO et Edouard COYITUNGIYE étaient déjà en cavale.

17-En date du 15 mai 2019, un cadavre en décomposition d'une femme non identifiée a été retrouvé dans un champ de riz se trouvant à la 8^{ème} transversale, sur la colline Musenyi, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, l'administration, la police et la population de la localité en collaboration avec des secouristes de la Croix Rouge ont enterré ce cadavre sur le même lieu.



Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de la femme non identifiée.

18-En date du 16 mai 2019, le corps sans vie de Sébastien NIYONZIMA, originaire de la colline Buhonga, zone Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura Rural et membre du parti CNL a été découvert dans un caniveau séparant la zone urbaine de Nyakabiga et le quartier Jabe III de la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza en Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, la victime présentait des signes d'étranglement. Sébastien était chauffeur d'un véhicule de type Probox immatriculé J2133A. Ledit véhicule est resté introuvable. Les auteurs de ce crime n'ont pas été identifiés.

19-En date du 16 mai 2019, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition, a été découvert sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ce cadavre était ligoté. Les mêmes sources ont ajouté que ce corps sans vie a directement été inhumé sur ordre de Béatrice KADERI, administrateur de la commune Rugombo.

20-En date du 16 mai 2019, vers 19 heures, sur la colline Ngayane, zone Ntunda, commune Gitaramuka, province Karuzi, un nouveau-né a été égorgé et jeté dans une latrine par sa mère prénommée Sandrine, âgée de 19 ans. Selon des sources sur place, le matin du 17 mai 2019, les parents de Sandrine ont constaté que leur fille n'était plus enceinte. Ils ont alerté l'administration locale puisque la fille ne disait pas où était le bébé. Selon les mêmes sources, la fille a été obligée d'avouer à l'administrateur communal, Jeannette NINGABIYE qui s'était rendue sur les lieux, avoir tué le bébé avant de le jeter dans la latrine de chez elle. La fille a alors été arrêtée et conduite au cachot de la commune.

21-En date du 16 mai 2019, sur la colline Musenyi, zone Muheka, commune Songa, province Bururi, deux enfants respectivement de 3 ans et 7 ans ont été tués à la grenade. Selon des sources locales, ils étaient entrain de jouer avec cet engin lorsqu'il a explosé.

22- En date du 17 mai 2019 matin, un corps sans vie de Célestin NIMBONA, motard, a été découvert au cimetière de la colline Karonda près de la route Rumonge-Nyanza lac, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Selon des sources sur place, le visage de la victime était défiguré. Célestin habitait au quartier Birimba, commune et province Rumonge. Les auteurs de ce meurtre n'ont pas été identifiés et sont partis avec la moto de la victime.



Sur l'image ci-contre : le corps sans vie du motard.

23- En date du 17 mai 2019, sur la colline Rorero, commune Kabarore, province Kayanza, Solange NSAGUYE a tué son nouveau-né et l'a enterré dans la brousse qui se trouve près de son domicile. Selon des sources sur place, la fille a été arrêtée par la population en date du 18 mai 2019 quand elle tentait de fuir, puis elle a montré où elle a enterré le bébé. Elle a directement été conduite et détenue au commissariat de police de Kayanza.

24- En date du 18 mai 2019, vers 9 heures, un corps sans vie d'une femme enceinte non identifiée a été retrouvé dans une maison appartenant à un surnommé Papa Paci, sur la sous-colline Kidwebezi, colline Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes des coups d'objets à la tête. Son époux aurait téléphoné à un voisin lui demandant de vérifier la situation familiale du ménage. Puis, des habitants de la localité ont défoncé la porte alors que toute la famille n'était pas là. Les mêmes sources ont indiqué qu'une personne prénommée Michel (guérisseur traditionnel) et une autre connue sous le sobriquet de Janker, ont été arrêtées par la police et conduites au cachot du poste de police de Mpanda pour des raisons d'enquête.

25- En date du 18 mai 2019, vers 23 heures, sur la colline Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza, Longin NDAYIZEYE, commerçant et secrétaire communal du parti CNL, a été tué par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, il a été attaqué en cours de chemin lorsqu'il rentrait.

26- En date du 19 mai 2019, vers 16 heures, en commune Bwambarangwe province Kirundo, BPP1 Nicolas NIYONZIMA, policier, a été tué par balles par son collègue Aaron DUSHIMUMUKIZA alias Mwarabu. Selon des sources sur place, le mobile de ce meurtre est le partage inéquitable d'une somme d'argent extorquée à un fraudeur du coltan qu'ils avaient appréhendé. Selon les mêmes sources, Aaron a fui avec son fusil après cet acte ignoble.

Par la suite, Aaron DUSHIMUMUKIZA a été fusillé et il est mort sur le champ, en date du 20 mai 2019. Selon la police, ce policier aurait tenté de s'évader du véhicule du commissaire provincial et ses agents de transmission l'auraient fusillé. Il était conduit vers le chef lieu de la province de Kirundo où il devrait comparaître dans un procès de flagrance.

27- En date du 20 mai 2019, vers 11 heures, Thérèse NTAHIRAJA, âgée de 69 ans, résidant sur la colline Kigarika, zone et commune Cendajuru, province Cankuzo, a été tuée, dans sa maison, par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, la petite-fille de la victime qui était allée au marché vers 10 heures a trouvé sa grand-mère sous le lit, tuée à l'aide des bars de fers.

Selon les mêmes sources, deux présumés auteurs, Ferdinand et Pierre NIBIZI, ont été arrêtés pour des raisons d'enquête et sont détenus au commissariat de la police communale.

28-En date du 21 mai 2019, sur la colline Nyagaseke, commune Mabayi, province Cibitoke, Joseph BARAKAMFITIYE, âgé d'environ 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué à l'aide de gourdin par son fils Jean de Dieu NGABIRE. Selon des sources sur place, les conflits fonciers sont à la base de ce meurtre. Selon les mêmes sources, le meurtrier s'est présenté au commissariat communal de la police de Mabayi après quoi, il a été arrêté et détenu.

29-En date du 22 mai 2019, vers 19 heures, sur la RN9, Bujumbura-Bubanza, zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza, tout près de «Quiet Hotel», Caporal Alexis NDIHOKUBWAYO, militaire du 47^{ème} bataillon AMISOM, a été fusillé par un policier, un AT du Procureur de la République à Bubanza du nom d'Emmanuel NGOMIRAKIZA. Selon des sources sur place, le policier s'est disputé avec ce militaire en tenue civile, qui transportait des clients dans un véhicule de marque Toyota, type Probox. Le policier et le Procureur lui reprochaient de conduire avec excès de vitesse et dépassements interdits au point de causer des accidents des autres véhicules et des passagers. Le corps sans vie du militaire a été évacué par le commandant du camp Muzinda et le Procureur vers la morgue à Bujumbura.

30-En date du 22 mai 2019, vers le matin, le corps sans vie d'un militaire du camp DCA en tenue de travail a été retrouvé à la 14^{ème} transversale, sous-colline Buhomba, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Selon des sources sur place, le corps présentait des signes d'égolement. Le corps a été évacué vers ledit camp se trouvant dans les enceintes de l'Aéroport International de Bujumbura.

31-En date du 23 mai 2019, vers 11 heures, sur la colline Gatakazi, zone et commune Musongati, province Rutana, KABATI, âgé de plus de 50 ans, a été retrouvé mort dans une brousse de cette colline après deux jours de disparition. Selon des sources sur place, le corps de la victime présentait des signes d'étranglement.

32-Dans la nuit du 25 au 26 mai 2019, sur la colline Ijenda urbain, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura-Rurale, un veilleur de la poste d'Ijenda de cette commune, représentant communal des Imbonerakure, a été tué par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, la victime a été retrouvée baillonnée. Selon les mêmes sources, les policiers du poste de police d'Ijenda sont intervenus mais les auteurs de ce meurtre avaient déjà fui.

33-En date du 28 mai 2019, Ange Greta IRUTAVYOSE, élève de l'Ecole Fondamentale Mivo a été retrouvée sans vie sur la colline Gasebeyi, zone Mivo, commune et province Ngozi. D'après une source locale, la victime aurait été violée avant d'être tuée.

34-En date du 28 mai 2019, sur la colline Rusamaza, commune Gihogazi, province Karusi, Vianney NTAUWUHORAHIRIWE a tué son épouse. Il a directement été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

35- Dans la nuit du 28 au 29 mai 2019, au quartier Kanga de la zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, 4 personnes ont été tuées : un boutiquier, deux personnes du comité



mixte de sécurité ont été tués par des bandits armés de fusils ainsi que l'un des malfaiteurs. Ce dernier a été tué par un membre du comité mixte de sécurité. Au cours de cet affrontement, une autre personne a été blessée. Le bilan fait également état d'une somme 115.000 FBU volée.

Sur l'image ci – contre : le corps sans vie de l'une des 4 personnes fusillées par des bandits.

36- En date du 30 mai 2019, le corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé flottant sur les eaux du lac Rweru, côté de la zone Nyagisozi en commune Busoni, en province Kirundo.

37- En date du 31 mai 2019, deux corps sans vie de personnes ont été retrouvés au quartier Mirango II, zone Kamenge, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Il s'agit des corps d'un prénommé Guillaume et d'une jeune fille non identifiée. Selon une source locale, le corps de la jeune fille a été retrouvé à la 13^{ème} avenue dudit quartier tandis que celui de Guillaume a été découvert tout près d'un bistrot communément appelé « Kwa Minani », dans le même quartier.

Bref et sans être exhaustif, au moins 48 personnes ont été tuées et 11 autres blessées au cours du mois de mai 2019.

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs / Localité	Militaires		Policiers		Civiles		Groupes armés		Non Identifiés		Total	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	1	0	0	0	1	1	2	0	4	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	4	1	0	1	4	4	8	6
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Bururi	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Cankuzo	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Cibitoke	0	0	0	0	1	0	0	0	6	1	7	1
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karusi	0	0	0	0	3	0	0	0	0	1	3	1
Kayanza	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2	0
Kirundo	0	0	2	0	1	0	0	0	2	1	5	1
Makamba	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Muramvya	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	3	0	0	0	4	0	7	0
Mwaro	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	0
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Total	0	0	3	0	18	2	1	2	26	7	48	11

IV. DES CAS DE TORTURE, TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS

Au cours du mois de mai 2019, les cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été enregistrés à travers différentes localités du pays. Au moins 52 cas ont été identifiés.

Les victimes, quant à elles, sont surtout des membres des partis politiques de l'opposition surtout le CNL d'Agathon RWASA ou du FRODEBU ainsi que toutes autres personnes qui ne contribuent pas pour les élections de 2020 ou qui ne veulent pas adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Selon la population, ces actes sont commis surtout par les Imbonerakure au vu et au su de tout le monde et les agents du SNR surtout dans des cachots clandestins et cela, presque quotidiennement.

Voici quelques cas emblématiques:

1- En date du 1^{er} mai 2019, au centre-ville de la province Kirundo, Sylvestre NKURIKIYE, Imbonerakure et chef de la sous-colline et colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, a été tabassé et embarqué à bord d'un véhicule de type pick up par Olivier NIBITANGA, chef provincial du SNR. Selon des sources sur place, il a été accusé de vente frauduleuse des marchandises vers le Rwanda et a été détenu au cachot du SNR de Kirundo.

2- En date du 1^{er} mai 2019, sur la colline Munyika I, commune Rugombo, province Cibitoke, Augustin BIZUMUREMYI, originaire de la colline Munyika II, âgé de 18 ans, cultivateur a été battu et ligoté par des Imbonerakure conduits par le nommé MANIRAKIZA, gérant du bistrot « *chez Nicolas* ». Selon des sources sur place, Augustin avait refusé de leur acheter une bière et il allait être tué n'eût été l'intervention d'un policier qui assurait la garde d'un autre cabaret, tout près du lac Dogodogo. Selon les mêmes sources, Augustin BIZUMUREMYI a été conduit dans un centre hospitalier dans un état critique avec des blessures sur tout son corps.

3- En date du 3 mai 2019, sur la colline Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, Salomon BIZINDAVYI a été arrêté et tabassé par Nathan BIMENYIMANA, représentant des Imbonerakure et chef-adjoint du parti CNDD-FDD en zone Bigina, dans la même commune. Selon des sources sur place, Salomon BIZINDAVYI s'est disputé avec un nommé RURAGEZE, propriétaire d'un bistrot et ce dernier a porté plainte chez ce représentant des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, Salomon BIZINDAVYI a été ligoté devant le chef de la colline Nyantakara, Athanase NTETURUYE qui n'a dit aucun mot. La victime ne pouvait pas se tenir debout car elle avait été ligotée au niveau de ses organes génitaux.

4- En date du 5 mai 2019, vers 21 heures, sur la colline Randa, zone Jene, commune Kabarore, province Kayanza, 3 personnes à savoir NDUWIMANA, MPAWENIMANA et NDAYIKENGURUKIYE, habitant les collines Randa et Ruhororo, ont été tabassées par 3 Imbonerakure de la colline Randa. Selon des sources sur place, les 3 personnes revenaient du CDS de Rubura et ont été accusées de faire la propagande illégale pour le parti CNL alors qu'elles rentraient chez elles. Selon les mêmes sources, le chef de colline Randa est intervenu pour empêcher ce passage à tabac mais en vain. Les victimes ont été également dépouillées d'une somme de 10.000 FBU.

5- En date du 5 mai 2019, vers 5 heures du matin, sur la colline Mugogo, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, Jean Marie NGENDAHOYO, âgé de 32 ans et Ezéchiel NDAYISHIMIYE, âgé de 34 ans, tous membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure commandés par les surnommés NYABATENE et BUDISI avant d'être conduits au cachot de la commune. Selon des sources sur place, Jean Marie a été accusé d'avoir tendu une embuscade à un motard non identifié tandis que son ami Ezéchiel a été accusé de collecte des contributions pour le parti CNL.

6- En date du 7 mai 2019, vers 23 heures, au marché du centre de Nyantakara, commune Kayogoro, province Makamba, Jean NSABIMANA, sentinelle des boutiques, a été arrêté et après, il a subi des traitements inhumains, cruels et dégradants lui infligés par Nathan BIMENYIMANA, représentant des Imbonerakure et chef-adjoint du parti CNDD-FDD au niveau de la zone Bigina. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé un vélo. Ainsi, il a été tabassé, ligoté et détenue, toute la nuit, dans un magasin en construction de Zachée MISAGO, Administrateur de la commune Kayogoro. Selon les mêmes sources, ce magasin se trouvant au marché de Nyantakara est devenu un cachot habituel créé par cet administratif en collaboration avec des Imbonerakure de la zone Bigina. Cette victime a porté plainte à la police et auprès du secrétaire communal du parti CNDD-FDD mais aucun présumé auteur n'a été arrêté pour enquête.

7- En date du 8 mai 2019, sur la colline Rwibikara, commune Busoni, province Kirundo, Jules NIBITANGA, membre du parti CNL a été tabassé par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, Jules NIBITANGA a été accusé de tenir des réunions clandestines pour le compte du parti CNL.

8- En date du 9 mai 2019, sur la colline Gahahe, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, Jean-Claude MANIRAMPA, natif de la colline Gahahe, zone Rubirizi, membre du parti CNL, élève finaliste au Lycée du Bethel, situé au quartier Carama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, a été tabassé par Dieudonné NZEYIMANA et le prénommé Jonas, tous Imbonerakure de la colline Gahahe. Selon des sources sur place, Jonas a appelé Jean-Claude MANIRAMPA au téléphone lui disant qu'il y a un chef collinaire qui voulait s'entretenir avec lui. Cet élève a été, par après, remis au commissaire communal de police en commune Mutimbuzi qui l'a conduit au cachot de la zone Rubirizi. Les mêmes sources ont indiqué qu'il a été accusé de posséder des messages, dans son téléphone, qui appellent la population à voter pour le parti CNL aux élections de 2020.

9- En date du 12 mai 2019, sur la colline Mukingo, commune Kayogoro, province Makamba, Damas NGOMIRAKIZA, âgé d'au moins 60 ans, a été ligoté et tabassé par des Imbonerakure de la commune Kayogoro en province Makamba, dirigés par le nommé BUCUMI, chef de la même colline. Selon des sources sur place, Damas NGOMIRAKIZA a été accusé de fabriquer une boisson prohibée et a été conduit au cachot de la police en zone Gatwe de la même commune.

10- En date du 12 mai 2019, sur la colline Muyaga, zone et commune Kayogoro, province Makamba, Léonidas NIJIMBERE, représentant du parti Sahwanya FRODEBU en commune Kayogoro, a été tabassé devant les militants de son parti par des Imbonerakure dont Innocent MPFANUBUSA, Léonidas TOYI, Gérard MINANI et le nommé NDUWAMUNGU.

Selon des sources sur place, ces Imbonerakure se sont introduits dans la réunion de ce parti pour saboter et empêcher sa tenue. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure ont attaqué Léonidas NIJIMBERE sous prétexte qu'ils n'ont pas été informés à propos de la tenue de cette réunion. La victime a porté plainte auprès de Zachée MISAGO, administrateur de la commune Kayogoro mais il lui a répondu qu'il les a toujours interdits de se mêler des activités des autres partis politiques sans inquiéter ces Imbonerakure.

11- En date du 12 mai 2019, sur la sous-colline Muntenza, colline Bunywana, zone Gasave, commune Buhinyuza, province Muyinga, Sylvère HIRUKIMANA, représentant communal du parti UPRONA reconnu par le Gouvernement, ainsi que Diogène MUDENDE, Innocent HARIMENSHI, Etienne NDAYISHIMIYE, Vander MPOREREKUYISABA et Apollinaire NTIGIRINZIGO, tous membres du même parti ont été tabassés par des Imbonerakure de cette colline. Selon des sources sur place, les victimes rentraient chez elles en provenance de la messe. Selon les mêmes sources, après la torture, elles ont été conduites au cachot du poste de police de Muramba dans cette même commune. Elles ont été libérées le même jour vers 19 heures.

12- En date du 13 mai 2019, vers 20 heures, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi et plus précisément dans le bistrot «Abriana» appartenant à Évariste KAYOBERA, un prénommé Bonaventure, professeur au lycée communal Rudaraza et membre du parti CNDD-FDD, a été tabassé par le commissaire communal de police prénommé Gilbert, l'accusant d'être un opposant interne du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les membres du parti CNDD-FDD célébraient le 4ème anniversaire du putsch manqué du 13 mai 2015 et Bonaventure ne chantait pas avec les autres. Selon les mêmes sources, ces derniers scandaient des slogans de plusieurs natures pour dénigrer certaines personnalités : «la sottise de Niyombare et ses collègues, la défaite des organisations de la société civile et de certaines radios », Bonaventure a été secouru par Stany MANIRAKIZA, DPE et en même temps représentant provincial du parti CNDD-FDD.

13- En date du 13 mai 2019, vers 9 heures, sur la colline Mwiruzi, zone Mugeru, commune Mishuha, province Cankuzo, Claver MINANI a été tabassé par 2 Imbonerakure à l'aide des morceaux de fer à béton et des gourdins. Selon des sources sur place, il était accusé de s'être disputé avec sa femme la veille. D'autres sources ont indiqué que Claver MINANI a été reprochée de ne pas participer aux activités du parti CNDD-FDD. Claver venait de déménager vers cette colline depuis 2 mois en provenance de Kirundo. L'OPJ et un agent du CDFC ont dépêché la victime au CDS de Gishungo car elle était dans un état très critique.

14- En date du 13 mai 2019, sur la colline de Matyazo, commune de Nyamurenza, province Ngozi, 25 membres du CNL ont été tabassés par des Imbonerakure à cause de leur refus d'adhérer au parti CNDD-FDD. Des sources locales, le conflit entre des Imbonerakure et des jeunes du CNL a éclaté le 11 mai 2019 lorsque les Imbonerakure ont contraints les membres du CNL de participer à une réunion. Ces derniers ont refusé arguant que les Imbonerakure confondent les affaires de leur parti à celles de l'administration locale. Par la suite, 8 ménages des membres de l'opposition ont été attaqués : 25 personnes vivant dans ces ménages ont été tabassées avec des gourdins. Une des victimes était dans un état critique lorsqu'elle a été conduite au centre de santé de Rurama. Aucune réaction des autorités locales.

15- En date du 15 mai 2019, sur la colline Kivoga, commune Kiremba, province Ngozi, Fabrice RIZUMUTIMA, Edmond NDIKURIYO, Jonas BARARUNYERETSE, Jonas NDAYEGAMIYE et Eric NSABIYEZE, tous membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure munis de gourdins en provenance des zones Musasa et Bugina. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont d'abord détruit la maison d'Eric NSABIYEZE et ont ensuite volé une somme d'argent et des téléphones de ces membres du parti CNL. Selon les mêmes sources, les victimes ont été conduites et placées en garde à vue au cachot de la zone Gakere, commune Kiremba par ces mêmes Imbonerakure.

16- En date du 19 mai 2019, à partir de 20 heures, sur la colline Mugogo, zone et commune Gihogazi, province Karuzi, Joseph MIDENDE, âgé de 42 ans, commerçant et membre du parti CNL, a été tabassé par des Imbonerakure de cette colline en patrouille, armés de machettes et de matraques, dirigés par leur chef Rénovat GAHUNGU. Selon des sources sur place, ils l'ont arrêté lorsqu'il rentrait de son travail au marché de Gitega, puis l'ont accusé de perturber l'ordre public. Selon les mêmes sources, ils lui ont également chipé une somme de 210.000 FBU. Dans un état critique, Joseph MIDENDE a été évacué par ses voisins au CDS de Mugogo. Les présumés auteurs n'ont pas été inquiétés.

V. DES CAS DE VIOL

Dans notre pays, les violences sexuelles et basées sur le genre et le viol en particulier restent une triste réalité.. Les personnes violées sont de différents âges mais les jeunes filles et les élèves constituent la majorité des cas. Certaines jeunes filles sont violées, puis tuées comme 2 cas le montrent dans la partie sur les violations du droit à la vie. Cela montre combien cette violence s'empire au jour le jour.

Voici quelques cas illustratifs:

1- En date du 13 mai 2019, vers 19 heures, sur la colline Rudaraza, zone Rutonganikwa, commune Buhiga, province Karuzi, une fille prénommée F., âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Rudaraza, a été violée par un prénommé Athanase, âgé de 24 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé violeur l'a croisée en cours de route lors qu'elle rentrait chez elle et l'a conduite, de force, vers une bananeraie proche. Le délinquant a été arrêté par la police en date du 14 mai 2019 et conduit au cachot de la police à Buhiga.

2- Emmanuel KWIZERA, Imbonerakure enseignant à L'ECOFO Gitare, commune Nyamurenza, province Ngozi est soupçonné d'avoir violé une élève de sa classe et est recherché par la justice. Le présumé violeur se serait réfugié à Bujumbura selon des sources locales. Des sources de la justice à Ngozi ont indiqué qu'un avis de recherche a été émis contre KWIZERA, depuis le 9 mai 2019. Des sources locales confient que ce criminel est l'adjoint du responsable des Imbonerakure dans cette commune. En plus, il est le frère de l'administrateur communal. Il est cité dans plusieurs bavures commises contre les militants des partis d'opposition, surtout les militants du CNL.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE

Le tableau ci – dessous illustre la situation carcérale au 30 mai 2019.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation(%)
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	100	312	102	5	198	7							1	3	312,00
Bururi	250	215	117	2	83	13							2	1	86,00
Gitega	400	1168	645	23	471	29							6	2	292,00
Mpimba	800	3809	2151	117	1504	37						1	8	8	476,13
Muramvya	100	706	365	11	308	22							3	1	706,00
Muyinga	300	481	153	17	294	17							2		160,33
Ngozi (F)	250	93		38		46		2		7			9	7	37,20
Ngozi (H)	400	1428	684		744										357,00
Rumonge	800	1166	391	35	719	21							6	1	145,75
Rutana	350	360	128	14	210	8							3	1	102,86
Ruyigi	300	686	286	15	360	25							5	3	228,67
CMCL Ruyigi	72	59					5		54						81,94
CMCL Rumonge	72	59					6		53						81,94
Total	4.194	10.542	5.022	277	4.891	225	11	2	107	7	-	1	45	27	251,36
			5.022+277=5.299		4.891+225=5.116		11+2=13		107+7=114			1	45+27=72		

La population pénitentiaire est de 10.542 détenus + 72 nourrissons = **10.614**

Le total des prévenus est de 5.299 adultes + 13 mineurs = **5.312**

Le total des condamnés est de 5.116 adultes + 114 mineurs = **5.230**

Comme les mois antérieurs, la situation carcérale est restée préoccupante tout au long du mois de mai 2019. La population pénitentiaire risque d'être le triple de la capacité d'accueil : 10.614 personnes (prévenus, condamnés et nourrissons) sont dans les milieux carcéraux alors que la capacité d'accueil est de 4.194 personnes seulement.

En ce qui concerne les proportions du nombre de prévenus et des détenus, il n'y a pas de différence significative : 5.312 prévenus contre 5.230 condamnés. Toutefois, nous constatons que ces chiffres sont énormes et c'est cela qui fait gonfler la population pénitentiaire.

Ce nombre de prévenus qui est très élevé montre que les jugements se font au ralenti et c'est pourquoi ces milliers de personnes attendent de connaître leur sort. Cela étant, la diligence de ces dossiers s'impose comme une nécessité pour décanter cette situation : les personnes acquittées rentreraient pour agrandir l'espace vital des condamnés. Ce nombre élevé de condamnés qui croupissent encore dans des prisons montre que les jugements ne sont pas exécutés. Nous lançons un cri d'alarme à l'endroit des autorités judiciaires pour qu'ils exigent la diligence dans le traitement des dossiers judiciaires et l'exécution rapide des affaires jugées.

VII. CONCLUSION

Le présent rapport traduit clairement qu'au Burundi, les violations des droits humains se font du jour au lendemain : au moins 259 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 6 autres ont été enlevées et/ou portées disparues, au moins 48 personnes ont été tuées et 11 autres blessées, au moins 52 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants, sans oublier des milliers de personnes qui croupissent dans des prisons sans être jugées et des personnes violées qui restent dans l'anonymat.

Un sujet de grande préoccupation!!

L'on ne saurait ne pas s'inquiéter du moment que depuis le début de l'année en cours jusqu'à ce jour, les situations décrites dans les sections précédentes ne font que s'empirer. Inquiétude surtout parce que l'expérience nous a montré que plus nous entrons en période électorale, plus les droits humains sont bafoués.

Situation d'autant plus préoccupante que dans plusieurs localités du pays, les Imbonerakure se sont déjà institués se sont substitués aux forces de l'ordre et de sécurité et commettent des bavures de toutes formes sans qu'aucune autorité administrative, policière ou qu'un responsable du parti CNDD/FDD ne prenne aucune mesure pour protéger la population.

L'APRODH a toujours demandé aux autorités du pays chacune dans son domaine de prendre dans les plus brefs délais des mesures appropriées pour juguler ce malaise social caractérisé par des violations flagrantes des droits humains.

Elle réitère sa demande de voir des enquêtes rapides et concluantes menées afin d'identifier les auteurs des assassinats et autres violations des droits humains et les criminels punis conformément à la loi. L'APRODH recommande également que les Imbonerakure soient encadrés par les responsables du parti CNDD/FDD afin qu'ils redeviennent des citoyens qui font preuve du respect de la dignité humaine.

De plus, les autorités burundaises devraient être conscientes qu'elles ont le rôle de promotion et de protection des droits de l'homme et de respecter les engagements internationaux et régionaux que le Burundi a ratifié dans le domaine des droits de l'homme, sans exclure qu'un jour, ces autorités auront des comptes à rendre.

FIN ***** FIN ***** FIN